



CHARTE DE LA PARTICIPATION  
**RAPPORT ANNUEL**

GRAND**LYON**  
communauté urbaine

« Donner l'occasion, mais aussi l'envie,  
à tous ceux qui le souhaitent de devenir  
acteurs et auteurs de leur cadre de vie,  
d'exercer leur responsabilité de citoyen,  
de participer au renouvellement du  
débat public. »

La réalisation du rapport annuel de la Charte  
de Participation est placée sous la responsabilité  
du Comité de Suivi, conformément à l'article 25  
de la Charte.

Les membres du Comité de Suivi sont :

- Gérard Claisse, Vice président
- Gilles Vesco, Vice président
- Benoît Quignon, Directeur Général
- Sylviane Cartaz, Représentante du Conseil  
de développement
- Jean-Claude Barthez, Représentant du Conseil  
de développement
- Bernard Cluzeau, Représentant du Conseil  
de développement
- Pierre Robin, Représentant du Conseil  
de développement

Secrétariat du Comité de Suivi :

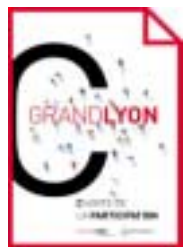
- Pascale Gibert-Ledru

# SOMMAIRE

PAGE 4	<b>PRÉAMBULE</b>
PAGE 6	<b>1 / L'INFORMATION, LA FORMATION L'ENCOURAGEMENT À L'EXPRESSION</b> L'INFORMATION LA FORMATION L'ENCOURAGEMENT À L'EXPRESSION
PAGE 9	<b>2 / LES INSTANCES PERMANENTES DE CONCERTATION</b> CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SCHEMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GRAND LYON L'ESPRIT D'ENTREPRISE CONFÉRENCE D'AGGLOMÉRATION DE L'HABITAT COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
PAGE 19	<b>3 / LES DÉMARCHES DE CONCERTATION PILOTES</b> PLAN LOCAL D'URBANISME PROJET URBAIN DE GERLAND GRAND PROJET DE VILLE DE LA DUCHÈRE RECONQUÊTE DES BERGES DU RHÔNE LYON CONFLUENCE CARRÉ DE SOIE PLACE LAZARE GOUJON À VILLEURBANNE
PAGE 35	<b>4 / LES SERVICES DE PROXIMITÉ</b>
PAGE 35	<b>5 / LE COMITÉ DE PILOTAGE</b>
PAGE 36	<b>6 / SUIVI, ÉVALUATION</b>
PAGE 36	<b>7 / CAPITALISATION</b>
PAGE 37	<b>8 / MOYENS DE LA MISSION CONCERTATION</b>
PAGE 38	<b>9 / AVIS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT</b>

## PRÉAMBULE

**Le 19 mai 2003, le Grand Lyon est devenu la première agglomération de France à se doter d'une Charte de la Participation. Cet acte politique fort témoigne de la volonté du Grand Lyon de donner l'occasion, mais aussi l'envie, à tous ceux qui le souhaitent de devenir acteurs et auteurs de leur cadre de vie, d'exercer leur responsabilité de citoyen, de participer au renouvellement du débat public.**



Diffuser une nouvelle culture de la conduite de l'action publique qui donne à la participation citoyenne et au débat public toute leur place aux côtés de la représentation politique, tel est le pari à relever si l'on veut éviter que nos démocraties ne se diluent dans l'apathie, la défiance, l'abstentionisme, le populisme ou l'extrémisme. C'est ce pari qu'ont relevé les élus, le Conseil de Développement et les services du Grand Lyon en coproduisant puis cosignant cette Charte de la Participation. Rien n'étant pire qu'un texte qui resterait lettre morte, l'année 2003 aura été aussi et surtout mise à profit pour donner vie aux engagements pris. Pour aller à l'essentiel, 5 orientations prioritaires ont été développées en 2003 :

- Développer l'information et l'écoute de nos concitoyens : ouverture de trois nouvelles maisons de projet, multiples expositions, questionnaires d'aide à l'expression, Grand Lyon Mag, sites et forums Internet...
- Améliorer la transparence de notre gestion publique : installation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin de mieux associer les représentants des usagers à la production, à la gestion et à l'amélioration des services publics ;
- Lancer des concertations approfondies et innovantes : démarches engagées sur le réaménagement des Berges du Rhône, le Carré de Soie, Lyon Confluence, la place Lazare Goujon, le projet urbain de Gerland,... afin de favoriser le dialogue, l'enrichissement des projets et leur appropriation par les habitants de l'agglomération ;



- Etre plus proche : installations de 9 conférences locales des Maires afin de développer des relations plus étroites avec les Maires, interlocuteurs directs de la population, et de mieux adapter les services fournis par le Grand Lyon aux besoins de proximité ;
- Faire rayonner la démarche engagée : organisation des 8<sup>e</sup> rencontres nationales de la démocratie locale, présentation de la Charte de la Participation du Grand Lyon dans de nombreux colloques nationaux et internationaux afin de contribuer au rayonnement de l'agglomération sur ce thème majeur de la gouvernance des grandes métropoles.

Ce rapport annuel décline l'ensemble des opérations qui ont contribué à l'échelle du Grand Lyon au développement du dialogue urbain. Chacun pourra constater l'importance des champs aujourd'hui couverts par ces nouvelles démarches participatives et la montée en puissance des moyens qui leur sont consacrés. Il en va d'une meilleure lisibilité de l'action publique, d'une meilleure construction de l'intérêt général, d'une plus forte légitimité de la décision publique, d'une diffusion du sentiment d'appartenance à une communauté de destin, d'une plus grande efficacité de l'action publique, d'une attention plus aiguë à porter aux acteurs de l'innovation et de la créativité.

Bien évidemment, pour avoir une vue d'ensemble de la dynamique de la démocratie locale dans notre agglomération, il conviendrait de prendre en compte l'ensemble des démarches engagées par les communes, notamment dans le cadre de leurs conseils de quartier, commissions extramunicipales, CICA, conseils de développement, assemblées d'habitants... Cette culture d'une démocratie enrichie par la participation citoyenne et le débat public se diffuse à toutes les échelles territoriales de notre agglomération. Il nous faudra veiller en 2004 à mieux articuler ces démarches, à favoriser l'échange et la capitalisation d'expériences, à développer la formation des acteurs de la concertation et à encourager l'expression de ceux qui ne s'expriment plus dans l'espace public.

### Gérard Collomb

*Président de la Communauté Urbaine de Lyon*

### Gérard Claisse

*Chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement*

# 1/ L'INFORMATION, LA FORMATION L'ENCOURAGEMENT À L'EXPRESSION

## L'INFORMATION

### Maisons des projets et expositions → → → → Carré de Soie / Station Laurent Bonnevey – Mairies de Vaulx en Velin et Villeurbanne

La concertation commence nécessairement par une large information du public. Il est donc essentiel de permettre au plus grand nombre de se documenter et s'informer sur les projets soumis à concertation. En choisissant en 2003, des lieux publics tels que la Galerie des Terreaux pour la première exposition sur les Berges du Rhône ou la station de métro de Laurent Bonnevey pour le projet du Carré de Soie, le Grand Lyon a mis en avant cette volonté d'aller vers les gens et de leur faciliter ainsi l'accès à l'information. Dans le même esprit, le Grand Lyon a ouvert trois nouvelles « Maisons du projet » : la Maison de Gerland, la Péniche des Berges du Rhône et la Maison du GPV de la Duchère. Ce sont, avec la Maison du projet Lyon-Confluence des lieux permanents d'information, d'exposition et d'apprentissage des projets. Pour être complet, il faudrait aussi citer les expositions présentées sur les projets prévus dans l'ensemble des communes du Grand Lyon ou bien encore la présence du Grand Lyon dans différents salons pour permettre de diffuser des informations à un large public.

- Berges du Rhône / Galerie des Terreaux – Péniche des Berges
- Gerland / Maison du Projet
- Lyon Confluence / Maison du Projet
- PLU / Mairies, Grand Lyon
- Lazare Goujon / Mairie de Villeurbanne
- GPV La Duchère / Maison du projet

### www.grandlyon.com → → → → → → → → → → www.millenaire3.com

En 2003, le site Internet du Grand Lyon a fait peau neuve. Plus lisible, plus complet, il donne aujourd'hui une part plus grande aux habitants et aux moyens dont ils disposent pour exprimer leurs avis (calendrier des concertations sur les grands projets, forums de discussion, possibilités de questionnaires en ligne, etc.). Durant cette même année, la fonction de centre ressource du site millenaire3.com a été confirmée et confortée. Les nouvelles données mises en ligne permettent une meilleure information sur les lieux de débats dans l'agglomération et les acteurs de son dynamisme associatif. Elles permettent également de trouver de multiples clés de lecture et références sur divers sujets de société, voire d'en débattre via des forums.



### Grand Lyon Mag et plaquettes → → → → → → → → → →

Le magazine du Grand Lyon a lui aussi profondément évolué. Il offre aujourd'hui un dossier central de fond sur les sujets qui intéressent ou préoccupent les grands lyonnais tels que: les modes doux, la propreté, le patrimoine de demain, etc. Plusieurs plaquettes spécifiques ont également été réalisées sur ces mêmes thématiques. La plupart sont disponibles dans l'ensemble des mairies d'arrondissement et les maisons des projets du Grand Lyon.



### Faire connaître la charte de la participation → → → → → → → → → →

Depuis son adoption par le Conseil communautaire en mai 2003, la charte de la participation a été distribuée en 3 500 exemplaires. A cela, ce sont ajoutées une distribution en insert dans le Grand Lyon Mag pour informer l'ensemble des grands lyonnais de l'existence de ce document (600 000 exemplaires distribués), et la diffusion d'une plaquette éditée en 30 000 exemplaires. La participation du Grand Lyon à de nombreuses manifestations sur la démocratie locale a également permis de faire rayonner la démarche engagée, bien au delà de la métropole lyonnaise.

- **Organisation de journées d'échanges**  
Intercommunalité et Démocratie locale – Villeurbanne- 9 novembre 2002  
8<sup>e</sup> rencontres de la Démocratie locale – AEELS – Lyon 27, 28 29 mars 2003
- **Présentation de la démarche participative du Grand Lyon**
  - Conférences locales des Maires
  - Réseau Européen Interact
  - Démocratie locale et décision – AMGF-CNV- Mulhouse 16-17 octobre 2003
  - Quand la démocratie se professionnalise..., CNAM-AEELS-Profession Banlieue, 23 octobre 2003
  - Carrefour de l'Innovation sociale et territoriale, Poitiers, 27-28 octobre 2003
  - 3<sup>e</sup> rencontres internationales sur la démocratie participative, OI DP, 7-8 novembre 2003
  - Forum social des autorités locales, Saint-Denis, 11-13 novembre 2003
  - La participation des habitants : du quartier à l'agglomération, Grenoble, 22 novembre 2003
  - Journées des Conseils de quartier, Ville de Lyon, 22 novembre 2003

## LA FORMATION

### La formation des agents du Grand Lyon

L'année 2003 a permis de recenser les besoins des services en terme de formation et d'engager un travail de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour mettre en place un cursus de formation en trois volets :

- Concertation juridique ;
- Communication interpersonnelle (sens de l'écoute et conduite du dialogue) ;
- Culture commune.

Ce dernier volet doit permettre de faire de la participation une des valeurs fondamentales de l'action communautaire.

### L'ENCOURAGEMENT À L'EXPRESSION

L'encouragement à l'expression de ceux que l'on n'entend généralement pas s'est traduit en 2003 par la coopération avec des structures associatives qui font de cette problématique un de leurs axes de création. On retiendra notamment l'intervention artistique de Komplex Kapharnaum sur le Carré de Soie, réalisée à partir de témoignages filmés dans le quartier ou bien celle de « Démocratiser sans exclure », sur La Duchère, également basée sur la vidéo.

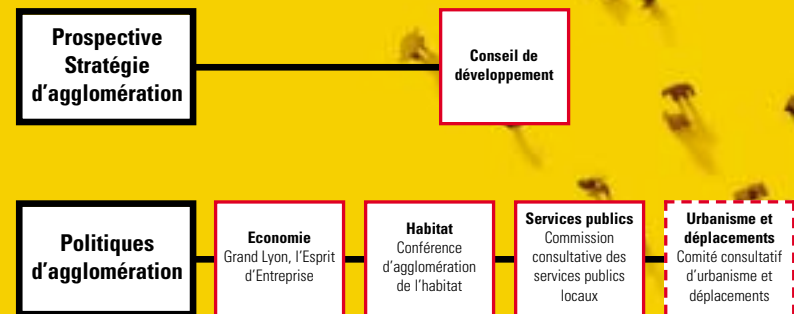
### La formation de la société civile

Concernant la société civile, les formations proposées en 2003 l'ont été sous forme de séances organisées dans le cadre des instances permanentes pour permettre à leurs membres d'être mieux à même de participer. Ainsi, plusieurs séminaires ont été organisés par Millénaire 3, sur le projet culturel, la discrimination raciale, la décentralisation ou encore dans le cadre du cycle de conférences « Dialogues en humanité » co-organisé avec Economie et Humanisme. Au sein de la commission consultative des services publics locaux, des visites et formations ont été organisées pour permettre à ses membres d'acquérir des connaissances de base sur les services qu'ils sont en charge d'examiner (eau-assainissement, déchets- chauffage urbain, équipements en délégation de service public).

## 2/ LES INSTANCES PERMANENTES DE CONCERTATION

Au delà des instances existantes, telles que le Conseil de développement, la Conférence d'Agglomération de l'Habitat et Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, qui ont fourni de fructueux travaux, deux autres instances de concertation ont été installées en 2003. Ce sont d'abord les conférences locales des maires dont l'objectif est d'améliorer la concertation politique à l'échelle de grands secteurs d'agglomération.

C'est ensuite la commission consultative des services publics locaux, mise en place le 19 février 2003. Composée d'associations d'usagers et d'élus, elle est chargée d'examiner les délégations de service public du Grand Lyon mais aussi de réfléchir aux pistes d'amélioration de ces mêmes services.



## → CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

<b>Pilotage</b>	Jacques Moulinier - Président délégué nommé par le Président du Grand Lyon Gilles Vesco - Vice Président en charge des relations avec le Conseil de développement
<b>Coordination technique-Secrétariat</b>	Grand Lyon - DPSA
<b>Composition</b>	12 personnalités qualifiées nommées par le Président du Grand Lyon 50 membres de droit issus du monde politique, économique, syndical, social, enseignement, recherche, culturel, sportif et tuel 880 membres volontaires inscrits dont 250 actifs environ
<b>Champs de compétences</b>	Pas de limitation thématique de compétences
<b>Prérogatives</b>	Rôle consultatif auprès du conseil de communauté
<b>Fonctionnement</b>	Réunions plénières d'installation et de rendu Réunions plénières thématiques 4 à 5 groupes de travail annuels Un groupe de travail restreint sur la communication
<b>Programme 2003</b>	4 réunions thématiques sur le projet culturel d'agglomération, le schéma régional d'aménagement du territoire, la politique de la Ville du Grand Lyon, la préparation du sommet mondial des villes sur la société de l'information. 5 groupes de travail : - Projet culturel d'agglomération - Agenda 21 - Charte de la participation - Les temps des villes - Le développement économique 7 réunions pour chaque groupe
<b>Moyens de communication associés</b>	Lettre d'information « Stimuli » 2 à 3 fois par an Site Internet : <a href="http://www.millenaire3.com">www.millenaire3.com</a>
<b>Dépenses 2003</b>	80 000 euros
<b>A qui s'adresser ?</b>	Grand Lyon – Direction de la Prospective et Stratégie d'agglomération – Anny Bédoucha 04 78 63 48 78 <a href="mailto:abedoucha@grandlyon.org">abedoucha@grandlyon.org</a>
<b>Année de création</b>	2001



## BILAN 2003

**Si l'année 2003 a été marquée par l'adoption de la Charte de la participation à l'écriture de laquelle le Conseil de développement a largement participé, bien d'autres propositions ont été formulées lors de la séance plénière de restitution :**

- Travailler en concertation avec les élus à la charte culturelle d'agglomération et à un forum culturel annuel ;
- Participer activement à la mobilisation des citoyens dans le cadre de l'agenda 21 du Grand Lyon (élargir le cercle, travailler avec les conseils de quartier, organiser une journée de prospective sur l'agenda 21 du Grand Lyon en juin 2004) ;
- Nourrir la réflexion des services du Grand Lyon dans la mise en œuvre d'une charte de qualité des services publics locaux ;
- Donner un avis sur les projets et politiques d'agglomération (PDU, PLU, déplacements doux, habitat) ;
- Travailler sur le thème de la ville en continu dans le souci de la qualité de vie pour tous, dans le cadre de la réflexion avec l'Espace des Temps du Grand Lyon ;
- Aider au développement des industries de l'éphémère, véritable secteur économique en devenir (mode, festival, événement) ;
- Développer la culture scientifique et technique dans le secteur des sciences du vivant : débats, semaine des biotechnologies (exemple : préparation du colloque Biovision 2005) afin de mieux travailler l'acceptabilité de la part des citoyens.

Il convient de noter que les travaux du Conseil de Développement se sont interrompus au mois de juillet 2003. Ces six mois d'interruption s'expliquent par les deux raisons suivantes :

Jacques Moulinier, Président délégué du Conseil de développement, est arrivé au terme de son mandat en juillet 2003, conformément au souhait qu'il avait formulé en juillet 2001, en acceptant d'assurer la présidence du Conseil de Développement pour une durée de deux ans. Durant ces deux années, il aura marqué le Conseil par son écoute et à sa capacité à accompagner et valoriser la construction de la confiance entre les différents acteurs qui font aujourd'hui l'une des forces majeures du Conseil de Développement. Le Président du Grand Lyon a chargé Alain Godard de lui succéder.

Par ailleurs, trois ans après sa mise en place, il apparaissait nécessaire de réfléchir sur la vocation et le positionnement du Conseil de développement, c'est à dire : clarifier ses différentes missions, rendre son rôle plus lisible, éviter la dispersion des énergies... Ainsi, l'ancrage aux politiques communautaires sera réaffirmé dans le programme 2004 qui s'orientera plus sur l'évaluation de ces politiques par le regard critique que l'assemblée plurielle du Conseil de développement peut porter sur elles. Des groupes de travail devraient aussi notamment se constituer autour de l'Agenda 21 du Grand Lyon et du projet de charte qualité des services publics.

## → SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE GRAND LYON, L'ESPRIT D'ENTREPRISE

<b>Pilotage</b>	Co-pilotage de 5 partenaires : Grand Lyon, CCI, Chambre des métiers, CGPME, GIL-MEDEF
<b>Coordination technique-Secrétariat</b>	Grand Lyon – Direction des affaires économiques et internationales
<b>Composition</b>	Collectivités locales Chambres consulaires Agences régionales (ARTEB, ARNumérique,...) Associations d'entreprises et d'industriels Entreprises de l'aire urbaine de Lyon Au total une centaine d'acteurs mobilisés au travers des groupes de travail
<b>Champs de compétences</b>	Développement économique de l'agglomération et rayonnement international de Lyon
<b>Prérogatives</b>	Co-élaboration de propositions soumises au groupe de gouvernance et au directoire
<b>Fonctionnement</b>	Groupe de gouvernance (réunion des 5 Présidents) Directoire (réunion des directeurs généraux) Groupes techniques ou ateliers pour les 20 actions
<b>Programme 2003</b>	2 réunions du groupe de gouvernance 4 réunions du directoire Manifestation des états généraux de l'économie le 26 juin 2003 1 quinzaine de groupe de travail réunis 2 à 4 fois par an selon les actions en cours
<b>Moyens de communication associés</b>	Site Internet : <a href="http://www.entreprendre.grandlyon.com">www.entreprendre.grandlyon.com</a> 1 rapport d'activités remis à jour tous les trimestres 1 journal « Développeurs » édité en juillet et octobre 2003
<b>Dépenses 2003</b>	195 000 euros
<b>A qui s'adresser ?</b>	Grand Lyon – Direction des Affaires Economiques et Internationales – Sophie Louet 04 78 63 44 59 slouet@grandlyon.org
<b>Année de création</b>	2000

## BILAN 2003



**L'année 2003 a été l'année du rapprochement effectif avec les entreprises du territoire. Le succès des états généraux en juin 2003 en témoigne (850 inscrits et 550 participants) ainsi que la diffusion à plus de 10.000 entreprises du journal Développeurs (juillet et octobre 2003).**

2003 a vu également l'aboutissement de plusieurs actions :

- L'ouverture de l'Espace Numérique Entreprises
- La formalisation du partenariat Lyon, ville de l'entrepreneuriat ;
- Le succès de la 3<sup>e</sup> Game Connection ;
- La structuration de la politique de Lyon Vision Mode ;
- La formalisation du schéma d'accueil économique.

L'enjeu majeur pour l'année 2004 est de renforcer le principe de gouvernance économique. Cela passe par :

- La mise en œuvre d'un plan de communication à destination des entreprises du territoire de l'agglomération lyonnaise. L'objectif est de faire connaître la démarche afin d'emporter l'adhésion d'un maximum d'entreprises. Une agence de communication a été retenue pour travailler sur des actions de rapprochement avec le tissu local : plaquettes, charte graphique, édition de journaux, achat presse...
- Un séminaire des pilotes, qui ont, au sein de la démarche, un rôle clé d'animation des 20 ateliers et groupes techniques qui constituent le Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise. Celui-ci aura lieu le 30 mars 2004, en présence des directeurs généraux ;
- La préparation de la 2<sup>e</sup> édition des états généraux de l'économie lyonnaise pour l'année 2005.

Par ailleurs, en terme opérationnel, en 2004, l'action de « Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise » va se déployer sur :

- La transmission et la reprise d'entreprises ;
- La coopération inter-entreprises et la mutualisation des moyens afin d'aboutir à la constitution d'un véritable Système Productif Local inter-professionnel sur l'ensemble du territoire ;
- La mise en place d'un « groupe restructurations » ;
- La structuration d'un pôle d'excellence autour de l'environnement ;
- Le renforcement de l'action internationale ;
- Le renforcement de nos grandes infrastructures ;
- Une politique de services et de communication encore plus ambitieuse.

Enfin, le rapprochement avec la communauté scientifique et universitaire constitue un enjeu fort qui sera notamment abordé au travers du plan « Lyon Métropole innovante ».

## → CONFÉRENCE D'AGGLOMÉRATION DE L'HABITAT

<b>Pilotage</b>	Grand Lyon - Bruno Polga - Vice-président en charge de l'Habitat – Etat - Michel Besse - Préfet du Rhône
<b>Coordination technique-Secrétariat</b>	Grand Lyon – Mission Habitat Direction Départementale de l'Équipement
<b>Composition</b>	36 membres officiels Président du Conseil Général Vice-président du Grand Lyon délégué à l'Habitat 14 élus communaux ABC HLM, partenaires privés financeurs (CDC, COPARIL) association FONDA CAF DDASS, DDE, SIAL
<b>Champs de compétences</b>	Politique locale de l'Habitat
<b>Prérogatives</b>	Partage d'information, pédagogie Orientations
<b>Fonctionnement</b>	Assemblée plénière Groupes de travail (1 à 2 réunions par an) Ateliers techniques alimentant les groupes
<b>Programme 2003</b>	Pas de réunion plénière en 2003 3 groupes de travail : - Offre/demande - Parc privé - Familles difficiles à loger 1 réunion du groupe de travail « parc privé » 1 réunion du groupe de travail « familles difficiles à loger » Mise en place des ateliers « coopération bailleurs - promoteurs », « nouveaux produits du renouvellement urbain », « attractivité résidentielle », « stratégie foncière en faveur du logement social » et « santé mentale et logement »
<b>Moyens de communication associés</b>	Lettre de la CAH : « Habitat en perspectives »
<b>Dépenses 2003</b>	69 000 euros
<b>A qui s'adresser ?</b>	Grand Lyon - Mission Habitat - Rachel Mignard 04 78 63 47 59 rmignard@grandlyon.org DDE - service Habitat et Politique de la ville - Marc Morain - 04 78 62 53 98
<b>Année de création</b>	1998



## BILAN 2003

### L'année 2003 a permis :

- De poursuivre l'élaboration partagée d'une stratégie renouvelée d'intervention en parc ancien (OPAH, PST, PIG) avec une priorité : renforcer et soutenir la vocation sociale du parc privé existant ;
- De poursuivre les échanges et la mise au point de dispositifs spécifiques d'intervention en direction des familles en difficulté avec leur environnement ;
- De poursuivre les échanges sur la mise au point d'une stratégie destinée à soutenir et accélérer le développement d'opérations de logement social : bilan des communes déficitaires, suivi et évaluation d'opérations mixtes innovantes (bailleurs/promoteurs) ;
- D'amorcer une réflexion autour de la question du foncier.

La révision du Plan Local de l'Habitat prévue en 2004 constituera un chantier majeur de la Conférence pour l'année à venir auquel devra être associé un ensemble d'acteurs tant institutionnels qu'associatifs. Cette conférence est aujourd'hui essentiellement composée de représentants institutionnels. La question de sa plus large ouverture au monde associatif concerné par le sujet constituera donc également une piste de réflexion de l'année 2004.

## → COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

<b>Pilotage</b>	Grand Lyon – Gérard Claisse, Vice-président en charge des relations avec les citoyens et les usagers
<b>Coordination technique-Secrétariat</b>	Grand Lyon – DPSA
<b>Composition</b>	20 élus communautaires 60 représentants d'associations (associations de consommateurs, associations familiales, associations de locataires et de propriétaires, associations d'aide aux personnes en difficulté, etc.)
<b>Champs de compétences</b>	Eau – assainissement Collecte et traitement des déchets Chauffage urbain Parcs de stationnement Equipements divers en délégation
<b>Prérogatives</b>	Examen des comptes et des services Avis sur les projets de délégation de services publics Propositions d'amélioration des services publics
<b>Fonctionnement</b>	Commission plénière Groupes de travail thématiques (eau-assainissement, déchets-chauffage urbain, parkings)
<b>Programme 2003</b>	Mise en place de la Commission le 19 février 2003 6 réunions plénières – 5 projets de délégation examinés, avis favorables sur ces 5 projets de délégation assorti d'une réserve pour l'un d'entre eux 1 réunion de formation sur les différents modes de gestion des services publics Visites d'une déchetterie et d'un centre de tri 6 réunions de groupes de travail
<b>Moyens de communication associés</b>	La Commission émet un rapport annuel disponible auprès de la Mission concertation
<b>Dépenses 2003</b>	15 000 euros
<b>A qui s'adresser ?</b>	Grand Lyon – Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération – Mission concertation Bruno Couturier 04 78 63 45 13 bcouturier@grandlyon.org
<b>Année de création</b>	2003



## BILAN 2003

**Installée le 19 février 2003 par le Président Gérard Collomb conformément à l'article 5 de la Loi sur la Démocratie de Proximité, la CCSPL répond aux vœux formulés tant par les associations d'usagers que par les élus locaux d'être plus directement associés à la gestion, à l'amélioration et au contrôle des services publics exercés en délégation. Avec la création de cette nouvelle commission, le Grand Lyon se donne 4 objectifs politiques majeurs :**

- Améliorer la qualité de service en prenant mieux en compte les attentes et les propositions des usagers qui disposent d'un savoir d'usage et sont co-producteurs et co-responsables du service public ;
- Développer les valeurs d'efficacité, de solidarité et de durabilité dans la gestion de nos services publics ;
- Assurer une plus large transparence dans la gestion de nos délégations de service public ;
- Renforcer ainsi la lisibilité et la légitimité de l'action publique aux yeux de nos concitoyens.

Cette première année de fonctionnement restera une année d'apprentissage. Pour autant, la CCSPL s'est réunie 6 fois en séance plénière, a exprimé des avis positifs sur le principe de cinq délégations de service public, a examiné les rapports techniques et financiers des délégataires, a élaboré son règlement intérieur, a contribué à la réalisation du cahier des charges pour la remise en concurrence de la délégation de chauffage urbain.

Mais cette première année a également souligné les difficultés que rencontrent les membres de la commission à interpréter les documents techniques et financiers des délégataires. Afin de pallier ces difficultés, 4 actions complémentaires seront mises en œuvre en 2004 : poursuite des visites, formation à l'analyse des rapports des délégataires, harmonisation progressive de la présentation et du contenu de ces rapports techniques et financiers, rédaction de notes annuelles synthétiques sur les principaux enjeux des services concernés. Enfin, les débats sur le prix et la qualité de l'eau et des déchets, ont permis de définir deux pistes de travail pour l'année 2004 : l'une sur la question de l'analyse du prix de l'eau, l'autre sur la question de l'amélioration du tri sélectif des ordures ménagères.

Espace d'information, de formation, d'explication, de délibération, la commission consultative des services publics locaux fait ainsi partie de ces instances qui permettront de progresser vers plus de transparence, d'ouverture, de partage de connaissances et de construction collective.

### 3/ LES DÉMARCHES DE CONCERTATION PILOTES

#### Sept démarches pilotes ont été poursuivies ou engagées au cours de l'année 2003.

Du Plan Local d'Urbanisme à la Place Lazare Goujon, en passant par Lyon Confluence, La Duchère, Gerland, les Berges du Rhône ou bien encore le Carré de soie, elles mettent en évidence les bénéfices concrets qui peuvent être retirés d'une plus large participation des citoyens à la vie de la Cité :

- Une plus grande visibilité et lisibilité de l'action publique ;
- Une meilleure anticipation des craintes, des interrogations et des attentes des habitants ;
- Une meilleure prise en compte des spécificités du territoire ;
- Un enrichissement des projets ;
- Une meilleure appropriation ;
- Une plus grande compréhension et confiance mutuelles.

Plus généralement, ces opérations pilotes montrent bien comment la concertation devient une aide à la conception et à la conduite des projets pour les techniciens, une aide à leur appropriation pour les habitants et une aide à la décision pour les élus. Dans un contexte où la politique consiste de plus en plus à agir dans un monde incertain, la concertation permet à minima un partage de cette incertitude et opère de ce point de vue comme un réducteur d'incertitude.

Ces expériences montrent aussi l'importance qu'il y a à énoncer les règles du jeu de la concertation : définir le plus tôt ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, préciser les contraintes techniques, juridiques, financières et opérationnelles, énoncer le planning du processus de concertation et de ses phases successives (information, écoute, dialogue, engagements).

Au delà de ces concertations pilotes, le Grand Lyon a bien évidemment poursuivi de nombreuses autres actions de concertation sur des projets, de renouvellement urbain (ORU de Saint Priest, ...), de parkings (Gros Caillou, Saint Georges, ...) d'espaces publics (place Benoît Crépu, Dalles du Tonkin, ...) et de zones d'aménagement concertées (Tassin, ...).



## → PLAN LOCAL D'URBANISME

**Le Plan Local d'Urbanisme est un outil réglementaire et prospectif qui traduit par des règles d'urbanisme et d'affectation des sols, un véritable projet de territoire.**

Ce projet est dénommé projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les trois grandes orientations mises en avant dans le PADD et qui guident l'élaboration du PLU sont :

- Développer la ville dans le respect de son environnement naturel ;
- Renforcer la cohésion et la mixité sociales ;
- Favoriser le développement des activités économiques.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Expositions au Grand Lyon et dans chaque commune, cahier de concertation dans chaque commune, documents de présentation générale (ZOOM 1&2), documents spécifiques à chaque commune et arrondissement (63 ZOOMS communaux), communiqués et conférences de presse, articles dans le Grand Lyon Mag et les journaux municipaux, projection d'un film de 15 mn sur les orientations communautaires lors des réunions publiques, mise en ligne de tous les supports et informations sur [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com).

#### Dialogue :

- 63 réunions publiques (de 50 à 250 participants par réunion).

#### Restitution :

- La phase de restitution interviendra au cours de l'année 2004 à la fois par le bilan légal de la concertation et dans un document ZOOM n°3.

L'analyse de la participation sera établie dans le cadre du bilan de concertation en juin 2004.

### Moyens

- Equipe projet – volet concertation/communication : 6 chargés de secteur, une chargée de communication-concertation, appui de l'agence d'urbanisme.
- Dépenses liées à la communication et à la concertation : 430 000 euros environ.



## BILAN 2003

La concertation répond dans le cas du PLU à une obligation légale que le Grand Lyon a toutefois voulue fortement participative.

En effet, si la loi SRU rend obligatoire une concertation préalable à l'arrêt du projet de PLU avec les habitants (art. L300-2 du Code de l'Urbanisme), cette concertation peut prendre la forme que l'on veut. Elle consiste la plupart du temps en un dispositif de communication de base assorti d'une simple mise à disposition pour les habitants d'un registre d'observation et d'un dossier de présentation.

Le Grand Lyon a souhaité développer une démarche plus participative visant à associer la population à la réflexion sur l'avenir de son territoire.

La concertation sur le PLU a ainsi été une opération de grande ampleur qui a nécessité une forte implication des services communautaires concernés. Elle a en effet été menée avec une grande proximité dans la mesure où chaque commune a fait l'objet d'une exposition présentée en mairie, d'une réunion publique au moins, et d'un « zoom », document présentant les enjeux du projet. Ceci pour permettre à chacun à la fois de mieux comprendre les enjeux de ce document de planification mais aussi de faire part de ses souhaits concernant le développement futur de notre territoire.

L'objectif recherché était en effet d'expliquer mais aussi d'aller vers une vision partagée du développement. La présence des élus locaux a donc été essentielle dans ce processus.

Dans le cas du PLU, la concertation montre la capacité du public à s'intéresser à un débat à l'échelle de l'agglomération tout en réinvestissant ses réflexions locales. Sur le fond, la question des déplacements au quotidien ressort partout comme la principale préoccupation des habitants.

Du fait de l'annulation du POS, le calendrier de révision du PLU a du être élaboré afin de concilier la nécessité d'un réel débat public sur les grandes orientations de l'agglomération et leurs déclinaisons au niveau communal, et la nécessité de redonner rapidement à notre agglomération un droit du sol cohérent avec ses objectifs de développement durable.

#### Contacts :

Direction de la Planification urbaine  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 44 80, E-mail : [pclancy@grandlyon.org](mailto:pclancy@grandlyon.org)

Chargé de communication-concertation :  
Maria-Dina Perrin  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 26 99 39 50, E-mail : [mdperrin@grandlyon.org](mailto:mdperrin@grandlyon.org)

Site Internet : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

## → PROJET URBAIN DE GERLAND

**Au cours des vingt ans écoulés, ce quartier du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon a vu sa physionomie profondément évoluer, perdant sa vocation très industrielle pour en acquérir de nouvelles, plus orientées vers les loisirs et la qualité de vie, vers la haute technologie et l'enseignement supérieur.**

Aujourd'hui, il faut saisir la chance d'avoir des terrains en mutation à Gerland pour construire une ville pour tous. Ainsi, déplacements doux (piéton, vélo...), espaces à vivre, services de proximité et logements devront trouver leur place à Gerland, dans le respect de son histoire et de son identité humaine et patrimoniale. Le projet urbain de Gerland va permettre d'orienter et de garantir la cohérence des changements en cours, en engageant un processus à long terme sur ce vaste territoire. Elaboré par François Grether, urbaniste, et Michel Desvignes, paysagiste, ce projet urbain d'une part définit une perspective globale et d'autre part, oriente et accompagne les opérations programmées autour des quatre objectifs suivants :

- Développer les espaces verts, notamment de proximité ;
- Conserver et soutenir la qualité architecturale des futurs bâtiments ;
- Privilégier une mixité des usages (habitat-activités économiques) s'inscrivant dans une perspective d'aménagement durable ;
- Favoriser l'implantation d'activités génératrices d'emplois, notamment dans les secteurs tertiaires et de services aux entreprises.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Maison du projet, exposition permanente, questionnaire envoyé à un fichier de plus de 2000 habitants et disponible sur le lieu d'exposition, cahiers de concertation en mairie.
- 1 200 visiteurs en 3 mois.
- 120 réponses au questionnaire.

#### Dialogue :

- Mise en place d'un réseau avec les acteurs locaux : conseil de quartier, associations, groupes scolaires, entreprises.
- Réunions publiques sur les opérations : 1 réunion sur la place Antonin Perrin, 2 réunions sur la ZAC du Bon Lait.
- 100 à 150 participants par réunion publique.

#### Restitution :

- Opération par opération au travers des réunions publiques et des informations données dans l'exposition.

### Moyens

- Maison du projet (depuis octobre 2003).
- Equipe projet – volet concertation/communication : chef de projet, une chargée de communication-concertation, un chargé de concertation pour l'accueil, l'information et l'écoute du public ainsi que l'animation de la participation.
- Budget communication/concertation : 200 000 euros.



## BILAN 2003

Les réflexions sur le projet urbain de Gerland ont débuté en 2001. Elles ont permis à l'urbaniste en chef, François Grether, de constituer un schéma directeur de développement définissant à la fois les vocations du lieu mais aussi les grandes lignes de sa composition urbaine. Le projet d'ensemble, repositionnant les opérations dans une logique globale de développement du territoire n'avait pourtant jusqu'alors pas été présenté publiquement. Ainsi, l'objectif premier de l'ouverture de la maison du projet et de l'exposition est de partager le projet de développement de Gerland avec les habitants et acteurs locaux.

Dans le cadre du projet urbain de Gerland, la concertation est organisée à deux niveaux : à l'échelle globale du projet urbain, et à l'échelle des différentes opérations de voirie, d'espaces publics, etc. qui déclinent progressivement le schéma global. La concertation sur le projet urbain ne répond à aucune obligation légale contrairement à celle qui se met en place sur les différentes opérations. Grâce à ce travail, les propositions de François Grether constituent aujourd'hui un cadre de référence largement accepté par les acteurs locaux, notamment par le conseil de quartier.

Les apports de la concertation sont manifestes notamment sur les thématiques suivantes : besoin et localisation des équipements publics, localisation des « centres de quartier » et implantations commerciales...

Jusqu'à présent le dialogue sur le projet global d'aménagement a été assez peu développé au profit du dialogue sur les opérations d'aménagement. Des ateliers de dialogues urbains entre les acteurs locaux seront mis en place dès 2004 dans un objectif de formation et d'échanges sur la constitution de la ville et de sa recomposition. Il sera également nécessaire de développer la communication sur la maison du projet et l'exposition. Il sera enfin souhaitable de mieux intégrer la concertation au calendrier des opérations.

#### Contacts :

Mission Gerland  
181-203 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon  
Tél. : 04 37 65 39 10, E-mail : mgerland@glyon.org

Chargé de concertation-information :  
Joseph Salamon

Chargé de communication-concertation :  
Arielle Wodey  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 44 57, E-mail : awodey@grandlyon.org

Site Internet : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

## → GRAND PROJET DE VILLE DE LA DUCHÈRE

Le Grand Projet de Ville (GPV) concerne tout le quartier de la Duchère, situé dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le GPV prévoit d'ouvrir le quartier sur Lyon et sur l'ouest lyonnais, de proposer un offre de logements plus variée, de réaménager les espaces publics et de créer un centre de quartier riche, vivant et accessible regroupant commerces et services publics. La mission du GPV a aussi pour objectif de soutenir et renforcer les structures sociales, créer du lien entre les énergies vives du quartier, avec entre autre, des actions en direction des enfants et des jeunes, des propositions pour enrichir les offres de services de la formation et de l'emploi.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Maison du projet, exposition, cahier d'expression, enquête « écoute habitants », site Internet, journal du GPV, plaquettes de présentation.
- 1800 visiteurs de l'exposition.

#### Dialogue :

- Atelier d'information, atelier de concertation, commission cadre de vie en marchant, réunions publiques, accueil du GPV.
- 21 réunions publiques et ateliers.
- 40 à 100 participants par réunion.

#### Restitution des ateliers de concertation :

- Réunion publique avec les élus en avril 2003, journal du GPV.

#### Suivi :

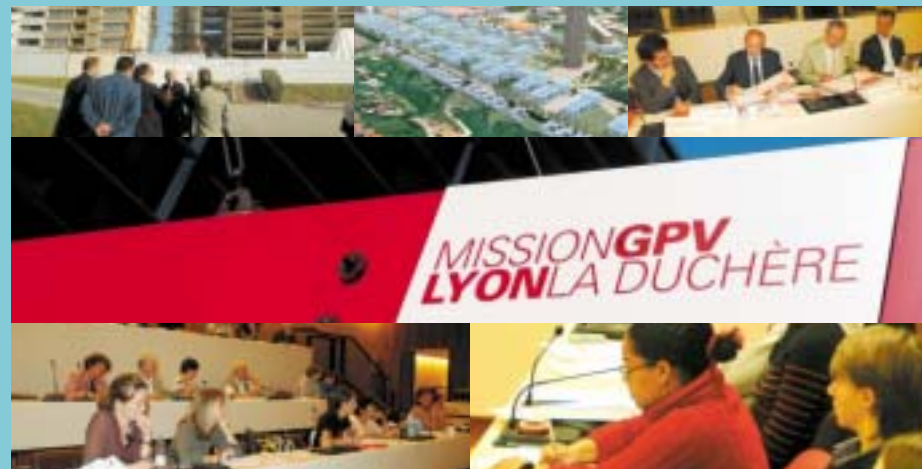
- Recueil des paroles dans une base de données, suivi par l'équipe communication du GPV.

### Événements connexes

- Journée du 29 octobre : jour de la démolition de la barre 200 qui a mobilisé l'ensemble des acteurs de l'animation socioculturelle du quartier pour proposer des activités aux personnes qui devaient quitter le périmètre de sécurité.
- Moderniser Sans Exclure est en train de réaliser un film à partir de paroles d'habitants du quartier. Pour montrer les différents points de vue sur le projet et le quartier en général, mais aussi pour voir l'évolution des avis avec le temps.
- L'Art sur la Place dans le cadre de la Biennale d'art contemporain.
- Le Festival des Enfants en juin, fête du quartier avec la participation de la Cie Hallet Eghayan, des écoles du quartier et des structures socioculturelles.

### Moyens

- Maison du projet, site Internet.
- Equipe projet – volet concertation/communication : chef de projet, 2 à 3 chargés de concertation chargés de l'accueil, de l'information et de l'écoute du public, un prestataire extérieur chargé de définir et de mettre en œuvre la stratégie.
- Dépenses communication/concertation : 50 000 euros.



## BILAN 2003

La participation fait partie intégrante de la conduite de la politique de la Ville menée sur le Grand Lyon depuis de nombreuses années. Le GPV de la Duchère s'inscrit dans cette pratique qui intervient à deux niveaux : au niveau du projet global, avec l'enjeu de faire émerger un sens commun, une vision partagée du quartier à venir, et au niveau de chaque opération, pour assurer la concertation réglementaire et aller, autant que faire se peut, plus loin avec les habitants.

Au cours de l'année 2003, c'est surtout la concertation autour des relogements et des démolitions programmées qui a concentré les efforts, pour faire en sorte que ces opérations puissent se passer le mieux possible. Elles font en effet l'objet de contestations fortes que la concertation permet aussi de faire s'exprimer. Il est aujourd'hui nécessaire et urgent de travailler sur le sens commun et l'identité du quartier de la Duchère en faisant appel à des techniques innovantes qui permettront de toucher des publics peu présents dans les processus de concertation classique mais qui constituent la majorité silencieuse du quartier. L'année 2004 devrait donc être une année fortement marquée par la mise en mouvement de la participation citoyenne au GPV de la Duchère.

#### Contacts :

Espace GPV Duchère  
227 av. du Plateau, 69009 Lyon  
Tél. : 04 37 49 73 90, E-mail : [mduchere@glyon.org](mailto:mduchere@glyon.org)

Site Internet : [www.gpvlyonduchere.org](http://www.gpvlyonduchere.org)

## RECONQUÊTE DES BERGES DU RHÔNE

Enjeu majeur pour le rapport de l'agglomération avec son fleuve et la nature, le projet des berges du Rhône souhaite rendre sa beauté à ce site fondateur et permettre la reconquête des espaces occupés par les voitures au profit d'une vaste promenade de 5,2 kilomètres.

Projet d'agglomération, cet aménagement doit également inscrire des espaces de proximité partagés par tous : piétons, cyclistes, rollers, pêcheurs, propriétaires de péniches...

Du Pont Winston Churchill au Pont Pasteur, l'espace des bas-ports sera conçu à travers tous ses usages comme un espace de liberté où les longs parcours continus et souples de déplacements doux seront ponctués d'aires fortement revégétalisées et d'espaces de détente, de repos, de jeux et de contemplation.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Ouverture d'une péniche dédiée au projet avec expositions et permanences.
- 3 expositions, forum internet, cahier d'expression, questionnaires à disposition sur le lieu de la première exposition.
- 10 à 15 000 visiteurs à la première exposition.
- 15 000 visiteurs sur la péniche du projet.
- 1000 expressions réunies de juin à décembre 2003.
- 400 réponses au questionnaire.

#### Dialogue :

- Comité consultatif d'urbanisme et de déplacements, réunion de pilotage élargie à la société civile (associations, conseils de quartiers, comités d'intérêts locaux, volontaires inscrits dans le cadre des expositions), ateliers de concertation, groupes de travail sur des sujets spécifiques (amarrage des péniches, les activités de pêche, etc.).
- 250 personnes au Comité Consultatif d'Urbanisme et de Déplacements.
  - 200 personnes au comité de pilotage élargi.
  - 500 volontaires inscrits pour les ateliers de concertation en plus des structures associatives, conseils de quartiers, CL, etc.
  - 15 réunions d'ateliers de concertation avec 40 à 50 participants.

#### Restitution :

Ateliers de concertation, expositions, planche d'essai des matériaux face au lieu d'exposition. Une réunion publique est prévue au printemps 2004.

### Événements connexes

- Guinguettes : été 2003 organisées par la Ville de Lyon.
- Pègrinalyon : visites commentées des Berges pour les Journées du patrimoine.
- Projection d'un film.

### Moyens

- Péniche du projet.
- Equipe projet - volet concertation/communication : Chef de projet, une chargée de communication-concertation, un chargé de concertation pour l'accueil, l'information et l'écoute du public dans la péniche, un médiateur extérieur.
- Dépenses de communication et concertation : environ 200 000 euros.



## BILAN 2003

La concertation ne répond à aucune obligation réglementaire sur le projet des Berges, mais à la volonté que cet espace emblématique puisse être conçu en lien étroit avec les attentes des Grands Lyonnais. Ainsi, par la participation active de nombreuses personnes à l'élaboration du projet d'aménagement, le concepteur a pu adapter et améliorer ses propositions d'aménagement au regard des attentes et expériences exprimées. De même, la commande politique a pu évoluer et réorienter les objectifs du projet dans un souci d'adéquation du projet futur avec les aspirations du plus grand nombre.

La rencontre fréquente entre les élus, les techniciens, les concepteurs et la population a permis d'expliquer de façon suivie les contraintes du projet et de mettre en évidence des attentes parfois contradictoires et inconciliables émergeant des ateliers. Ceci a favorisé une meilleure compréhension mutuelle des participants et donc un meilleur déroulement du processus de concertation en évitant les blocages. Le projet des Berges du Rhône est un exemple clair de l'importance de fixer les règles du jeu dès le départ afin d'éviter les déceptions des participants. Ainsi, l'annonce dès le départ du non négociable (en l'occurrence la suppression totale du stationnement sur les berges) a permis de consacrer l'essentiel des débats aux sujets négociables tels que le degré et le type de végétalisation, la cohabitation offerte par l'aménagement aux différentes activités et aux différents modes de déplacements, les usages futurs du site, la destination des boîtes belvédères, etc. qui sont autant de points sur lesquels la concertation a eu un véritable apport.

De fait, une fois les règles du jeu énoncées, il s'avère que la concertation a été particulièrement fructueuse pour l'enrichissement du projet de départ et l'appropriation de ce projet concerté. L'évolution des expressions consignées dans le cahier de concertation montrent une nette évolution de l'enthousiasme et de l'impatience du plus grand nombre pour cet espace de respiration central à venir. Après la phase de conception, le projet rentrera en 2004 dans sa phase de réalisation. L'accompagnement du chantier fera bien sûr l'objet d'une concertation de proximité et devrait être complété par des actions visant à poursuivre la dynamique d'appropriation engagée (nouvelles expositions, réunions d'information sur la végétalisation, travail sur le lien entre les quartiers et les berges, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...). L'implication forte des personnes laisse présager une appropriation rapide et pérenne des futurs aménagements.

#### Contacts :

Péniche des berges, Quai Augagneur, 69003 Lyon  
Tél. : 04 78 71 08 54, E-mail : berges2006@glyon.org

Chargé de concertation-information :  
Pierre Esbelin

Chargé de communication-concertation : Clara Forey  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 49 77, E-mail : cforey@grandlyon.org

Site Internet : www.grandlyon.com

## → LYON CONFLUENCE

**Lyon Confluence est la grande opération d'aménagement de la moitié sud de la presqu'île formée par le confluent du Rhône et de la Saône, soit un territoire de 150 hectares au sud de la gare de Perrache. Il jouxte la presqu'île nord, centre historique de Lyon, où se concentrent d'importantes fonctions commerciales, administratives et de service. Le projet Lyon Confluence vise à requalifier ce territoire au profit du développement métropolitain de l'agglomération lyonnaise.**

Arrêté en 2001, le projet d'ensemble à terme est en cours de réalisation. La première phase d'aménagement se déroule sur plusieurs sites totalisant le tiers du territoire du projet, au nord, au sud et à l'ouest du territoire, côté Saône. Le programme de construction s'équilibre entre logements et activités économiques : un pôle de loisirs et commerces, un musée et une grande place nautique, desservis par le tramway, constituent les premiers grands équipements d'agglomération. La première phase devrait s'achever à l'horizon 2015. D'ici là, d'autres opérations de mise en œuvre seront engagées en d'autres secteurs du site, notamment côté Rhône par le déménagement du marché de gros et des prisons. A plus long terme, le déclassement de l'autoroute et sa transformation en boulevard urbain permettront le déploiement complet du projet Lyon Confluence.

Le Grand Lyon a confié la conception et la mise en œuvre du projet à la société d'économie mixte Lyon Confluence, qui assure les études, la maîtrise foncière, la commercialisation des droits à construire et la réalisation de la plupart des équipements publics.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Maison du Projet avec exposition permanente, cahier d'expression, accueil, site Internet, questionnaire.
- Plaquettes, brochures thématiques, dépliants, affichage, parutions presse.
- En moyenne, 1 000 visiteurs par mois au centre d'information.
- 700 réponses au questionnaire en 2002 et 300 expressions écrites (cahier).
- Réunions de présentation notamment aux groupes du conseil de développement.

#### Dialogue :

- La plus grande partie du dialogue s'est déroulée fin 2002 avec deux réunions publiques en présence de Gérard Collomb (250 participants en moyenne), 4 ateliers de concertation avec 50 participants en moyenne.
- En 2003, ce sont essentiellement des réunions publiques sur des projets opérationnels (archives municipales, place, parking, tramway, etc.) qui ont été organisées.

#### Restitution :

- Réunion publique en décembre 2002, 250 participants environ.
- Plaquette de restitution de la démarche et de ses résultats.

#### Moyens

- Maison du projet, site Internet.
- Equipe projet- volet concertation/communication : une chargée de communication, 2 chargés de concertation, un médiateur.
- Dépenses de communication et concertation : environ 180 000 euros.



## BILAN 2003

La communication effectuée en 2003 s'inscrit dans le prolongement direct de la concertation organisée en 2002, qui avait fait ressortir trois grandes interrogations : quelles priorités (ou pourquoi cette première phase) ? un projet pour qui (l'agglomération ou le quartier) ? quelle ville pour demain ? L'exposition et les documents écrits se sont attachés à expliciter les choix d'investissement prioritaires et l'articulation de la première phase avec le projet d'ensemble à terme. Il s'agit de communiquer tout à la fois les dimensions locales et métropolitaines, mais également urbaines du projet.

Le bilan de l'année 2003 se traduit par une bien meilleure compréhension du projet par le public et, perceptible dans la nature des thèmes abordés, son appropriation par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. En effet, la transformation du quartier est le thème le plus fréquemment abordé par les visiteurs du centre d'information, notamment en tant qu'extension du centre-ville mais également comme patrimoine à mettre en valeur (on notera que le quartier de Perrache est pourtant encore assez mal connu du public en général). Trois thèmes viennent ensuite à égalité du nombre de citations :  
- Le management du projet, qui intéresse grandement le public, sous l'angle des délais de réalisation mais aussi de la communication/concertation ;

- Le thème des espaces publics (il s'agit essentiellement du parc et de la place nautique, très appréciés) ;  
- Enfin, celui de l'offre de loisirs et culture. La question de l'enclavement, très présente l'année précédente, a été beaucoup moins abordée en 2003 et n'est plus considérée comme un préalable au développement du confluent. Parallèlement, les demandes en faveur du développement des transports en commun et des modes doux sont nombreuses.

Deux axes de concertation se dégagent déjà pour 2004. D'une part, la place des Archives, espace public qui constitue l'entrée Nord du périmètre, et d'autre part, la question du rôle de la culture et des loisirs au sein du projet reprenant ainsi un souhait largement formulé à l'issue de la concertation de 2002.

#### Contacts :

Lyon Confluence  
28 rue Casimir Perrier, 69002 Lyon  
Tél. : 04 78 38 74 00, E-mail : [info@lyon-confluence.fr](mailto:info@lyon-confluence.fr)

Site Internet : [www.lyon-confluence.fr](http://www.lyon-confluence.fr)

## → CARRÉ DE SOIE

**Ce futur territoire, à la charnière entre la ville centre et la périphérie, à l'interface ville/nature, concrétise la volonté de renouvellement urbain engagé sur la première couronne Est de l'agglomération lyonnaise et constitue un projet phare du Grand Lyon. Il concerne un secteur situé à la fois sur les communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, au sud du Canal de Jonage.**

La première phase d'aménagement va se concrétiser en 2006 : par la création d'un pôle de loisirs dédié aux loisirs urbains et à la nature, aux sports et plaisirs de l'eau, et par la réalisation du pôle multimodal de la Soie (2 lignes de tramway, une ligne de métro, un parc relais, une gare de bus et le BUE). Cette profonde mutation s'accompagnera à terme d'un développement de logements, de commerces, d'activités, d'emplois, d'équipements publics pour en faire un territoire de vie à part entière.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Expositions, réunion publique, questionnaire envoyé à plus de 2000 habitants et disponible sur les lieux d'exposition.
- 200 réponses au questionnaire.

#### Dialogue :

- 2 réunions publiques.
- 250 à 300 participants.

#### Restitution :

- Réunion publique sur le choix de l'opérateur.
- 250 à 300 participants.

### Événements connexes

- Événement artistique organisé sur le Carré de Soie par Komplex Kapharnaum à partir de témoignages filmés d'habitants.
- Exposition du projet à l'Hippodrome lors du Grand Prix des trotteurs.

### Moyens

- Equipe projet – volet concertation/communication : Chef de projet, une chargée de communication concertation, un médiateur extérieur.
- Dépenses communication/concertation : 100 000 euros.



## BILAN 2003

Outre la concertation réglementaire menée en 2002 pour modifier le plan d'occupation des sols et rendre le projet du Carré de Soie possible, la concertation menée en 2003, non obligatoire, a permis de mettre en évidence une dynamique du territoire, notamment au niveau associatif.

Elle a aussi permis d'accélérer la concrétisation de ce projet, de donner des perspectives sur le développement du secteur et de replacer les locomotives de ce développement que seront le pôle multimodal et le pôle de loisirs dans une vision plus globale, de véritable projet urbain. En effet, une des craintes exprimées par les habitants au travers des questionnaires et lors de la première réunion publique était de se voir dépossédés de leur territoire de proximité au profit d'enjeux d'agglomération. Les réunions successives et les échanges avec les élus et les techniciens ont ainsi permis d'en débattre et d'engager un dialogue pour l'avenir du Carré de Soie.

Ce projet urbain reste encore largement à construire et cette construction sera participative. Des ateliers de concertation seront mis en place en 2004, pour engager le dialogue avec la population sur ce volet. Le dialogue sur la progression des opérations de court terme sera également poursuivi.

#### Contacts :

Mission Carré de Soie  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
TEL 04 37 91 29 25 – E-mail : pdguerin@grandlyon.org

#### Chargé de communication-concertation :

Brigitte Radiguet Badina  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 40 65, E-mail : bradiguet@grandlyon.org

Site Internet : [www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

## → PLACE LAZARE GOUJON À VILLEURBANNE

La place Lazare Goujon fait partie d'un ensemble urbain unique en son genre (les gratte-ciel) qui a doté Villeurbanne d'une forte identité. D'une superficie d'environ 1 hectare, elle occupe une place clé dans le dispositif de centralité de la commune et dans l'opération des gratte-ciel. Elle relie les deux édifices majeurs l'Hôtel de ville et le TNP (Palais du Travail) dont elle constitue en quelque sorte le parvis.

La création d'un parking souterrain sous l'emprise Ouest de la place est l'opportunité pour réduire la place de la voiture et réaménager sa surface.



### Outils de concertation mis en œuvre

#### Information/écoute :

- Enquête sociologique.
- Exposition en mairie de Villeurbanne, questionnaires mis à disposition lors de l'exposition.
- 600 visiteurs de l'exposition en un mois.
- 167 réponses au questionnaire.

#### Dialogue :

- Mise en place d'un groupe ressource de 30 personnes (conseil de quartier, associations, élus, techniciens).
- 6 réunions du « groupe ressource » en 2003 pour échanger sur les orientations du projet et coproduire le cahier des charges de l'aménagement.
- 2 réunions publiques.
- 200 participants par réunion.

#### Restitution :

- Une réunion du « groupe ressource » sur le choix du lauréat.

### Moyens

- Une permanence durant l'exposition.
- Equipe projet – volet concertation/communication : un chargé d'opération, une chargée de communication-concertation, un médiateur, appui de l'agence d'urbanisme.
- Dépense de communication/concertation : 75 000 euros.



## BILAN 2003

Compte tenu des impératifs réglementaires notamment, les éléments de programme de cette place étaient assez largement contraints. Sur le plan technique, la question s'est donc plusieurs fois posée de l'intérêt d'un dispositif de concertation aussi approfondi. Etant donné le caractère central, symbolique et identitaire de cette place, il apparaissait néanmoins important que la population s'approprie le projet. Le dispositif global mis en place (groupe ressource, réunions publiques, expositions, etc.) a sans aucun doute contribué à éviter des phénomènes de rejet, y compris par rapport au parking. Cette démarche « prépare » en même temps la population au démarrage d'un chantier qui doit durer deux ans et demi.

Le couple concertation-communication poursuit donc des objectifs multiples : qualité de l'aménagement, mais aussi adhésion, mobilisation, appropriation, ... Un axe de progrès important consisterait à faire en sorte que ces objectifs soient partagés et compris dès l'amont par l'ensemble de l'équipe technique et politique concernée. Pour cela, les comités de pilotage et de coordination doivent être réunis et sollicités y compris sur les questions relatives à la concertation.

Le principe du groupe ressource a été réutilisé par la Mairie de Villeurbanne (ZAC des Maisons Neuves et Dalles du Tonkin). Il permet d'associer à la fois conseils de quartiers, associations et riverains.

Il permet également de s'adresser aux mêmes personnes sur l'ensemble du processus et donc d'identifier clairement les étapes du projet, les acquis et les validations. La présence d'un médiateur a été appréciée par les habitants membres du groupe ressource (garantie de neutralité, image de crédibilité et de sérieux de la démarche).

Les expositions avec recueil de avis ont assuré une meilleure « remontée d'information » sur le sentiment et les attentes des habitants que les réunions publiques.

Pour les années à venir, le maintien d'un dialogue de qualité avec les riverains et les usagers pour accompagner un chantier long en plein centre ville restera un enjeu majeur.

#### Contacts :

Service des Espaces Publics  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 45 96, E-mail : [acomplagne@grandlyon.org](mailto:acomplagne@grandlyon.org)

Chargé de communication-concertation : Franck Pétri  
Grand Lyon, 20 rue du Lac, 69399 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 78 63 45 67, E-mail : [fpetri@grandlyon.org](mailto:fpetri@grandlyon.org)

Site Internet : [www.mairie-villeurbanne.fr](http://www.mairie-villeurbanne.fr)

## 4/ LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Sur les services de proximité, ce sont essentiellement les outils d'information qui ont été développés en 2003 par une réflexion au sein des services urbains sur le compte rendu de leurs activités auprès des conférences locales des maires, mais aussi au travers des travaux de la Commission consultative des services publics locaux.

En 2004, le Grand Lyon devrait engager en lien avec le Conseil de Développement une réflexion sur une Charte de qualité de service public cherchant à développer le concept d'usager citoyen, avec ses droits et ses devoirs.

Le développement de la participation à l'échelle de la proximité passe aussi bien sûr en grande partie par la mise en place de dispositifs et de structures locales de participation. Et l'année 2003 en a vu naître de multiples : conseils de quartiers, conseils de développement locaux, commissions consultatives extramunicipales, etc.

Face à ce foisonnement, l'articulation des différentes instances de participation et de concertation devra à l'avenir être un axe de réflexion majeur, pour faire en sorte d'assurer le lien entre ces démarches de proximité et celles qui s'organisent à l'échelle de l'agglomération.

## 5/ LE COMITÉ DE PILOTAGE

Simultanément à l'adoption de la Charte de la Participation, le 19 mai 2003, les élus communautaires ont désigné les membres du comité de pilotage prévu par celle-ci.

Membres du comité de pilotage de la concertation :  
Gérard Collomb, Président  
François Noël Buffet  
Gilles Buna  
Gérard Claisse  
Jacky Darne  
Nadine Gelas  
Claude Pillonel  
Thérèse Rabatel  
Michel Reppelin  
Jean-Louis Touraine  
Gilles Vesco

Le Comité de pilotage s'est réuni une fois au cours de l'année 2003, le 16 juin. Lors de cette réunion, trois décisions importantes ont été prises pour aller dans le sens de la professionnalisation de la démarche :

- L'intégration de la concertation dans la conduite de projet et le développement d'une ingénierie de la concertation ;
  - La meilleure coordination entre communication et concertation au sein du Grand Lyon ;
  - L'affectation de moyens supplémentaires pour la mission concertation du Grand Lyon.
- Ces engagements se concrétiseront par la mise en place en 2004 de cursus de formation tant pour les chefs de projets que pour les chargés de communication-concertation. De même, la mission concertation sera renforcée et passera en 2004 d'une à trois personnes, intégrant au passage, l'animation du Conseil de Développement.

## 6/ SUIVI, ÉVALUATION

Le Comité de Suivi de la Charte a été désigné en juillet 2003. Il s'est réuni une fois au cours de l'année 2003. En 2004, le Comité travaillera sur les indicateurs et les critères d'évaluation qui seront utilisés dans les années futures pour suivre l'évolution de la participation. Ces indicateurs et critères d'évaluation permettront d'enrichir les futurs rapports annuels.

→ **Membres du Comité de Suivi de la Charte de la Participation :**

- Gérard Claisse, Vice président
  - Gilles Vesco, Vice président
  - Benoît Quignon, Directeur Général
  - Sylviane Cartaz, Représentante du Conseil de développement
  - Jean-Claude Barthez, Représentant du Conseil de développement
  - Bernard Cluzeau, Représentant du Conseil de développement
  - Pierre Robin, Représentant du Conseil de développement
- **Secrétariat du Comité de Suivi :**
- Pascale Gibert-Ledru

## 7/ CAPITALISATION

Au delà de l'action du Grand Lyon, de nombreuses démarches visant à favoriser la participation existent dans l'agglomération. Elles sont menées soit directement par la communes, soit par des institutions partenaires (SYTRAL, OPAC, SEM...), soit encore à l'initiative d'associations. Pour être en mesure de capitaliser les enseignements de ces initiatives, le Grand Lyon a participé en 2003 à une réflexion conduite par l'agence d'urbanisme sur la mise en place d'un réseau de veille et d'échanges d'expérience sur la concertation.

Le Grand Lyon a aussi soutenu le projet associatif des « Initiales – des rencontres pour favoriser l'initiative » Soirées d'échanges autour d'expériences de « citoyenneté entreprenante » proposées par un collectif d'associations (Ami Public, ATD quartmonde, Club convaincre, Economie et Humanisme, Forum des entrepreneurs de la tranquillité publique, Fonda Rhône Alpes, Atelier de la citoyenneté).

## 8/ MOYENS DE LA MISSION CONCERTATION

Signe de l'importance accordée à cette nouvelle mission, un second poste a été créé à la mission concertation du Grand Lyon pour pouvoir renforcer l'accompagnement des services et aussi développer la capitalisation sur les expériences engagées. Le secrétariat du Conseil de Développement rejoindra aussi la mission concertation en 2004 pour permettre de créer un véritable pôle au sein du Grand Lyon. La mission pourra ainsi mieux animer le réseau des acteurs qui font vivre la Charte, c'est à dire : les chefs de projets, les chargés de communication-concertation, les correspondants des services qui animent les groupes de travail des instances pérennes, les membres du Comité de Suivi, et de manière générale, tous ceux qui, professionnellement ou bénévolement, contribuent à cette dynamique.

→ **Dépenses de la mission Concertation**

- Dépenses liées au fonctionnement de la Commission consultative des services publics locaux : env. 15 000 euros
- Dépenses liées au soutien des initiatives associatives : env. 25 000 euros
- Dépenses liées à l'organisation de manifestations sur la démocratie participative : env. 30 000 euros
- Dépenses liées à la production et la diffusion de la Charte de la Participation : env. 20 000 euros

Les dépenses liées aux autres instances permanentes et à la concertation sur projets, sont données dans les fiches correspondantes.

## 9/ AVIS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

**Avertissement : Conformément à l'article 25 de la Charte de la Participation, le Comité de Suivi établit le rapport annuel de la Charte de la Participation. A l'issue de ce premier rapport, il est apparu intéressant que les représentants du Conseil de Développement, membres du Comité de Suivi de la Charte, puissent transmettre leurs observations et propositions à destination du Comité de Pilotage de la politique de concertation ainsi qu'au Comité de Pilotage du Conseil de Développement. Le texte de cet avis est repris ci-dessous.**

Le Comité de Suivi a été installé en septembre 2003. Ce premier avis a donc un statut particulier. Il s'agit plus de commentaires du bilan présenté et de propositions d'actions pour 2004, que d'une véritable évaluation. Au préalable, nous, représentants du Conseil de Développement au Comité de Suivi de la Charte, remercions vivement les services du Grand Lyon pour la qualité et la richesse du travail de synthèse effectué. Nous prenons acte des avancées tout à fait significatives qui ont eu lieu en 2003 afin de créer les conditions et de faire vivre une démocratie plus participative à l'échelle de notre agglomération. La signature de la Charte de la Participation, l'installation de la Commission consultative des services publics locaux, les démarches approfondies et innovantes de concertation conduites sur les projets pilotes, l'accueil des 8<sup>e</sup> rencontres nationales de la démocratie locale, sont en effet des signes forts qui témoignent d'une réelle volonté politique de donner à chacun l'occasion d'exercer ses responsabilités de citoyen et de participer au renouvellement du débat public. Ayant conscience que la mise en œuvre de la Charte ne peut être que progressive, nous souhaitons toutefois pointer quelques axes de progression qui nous paraissent prioritaires pour l'année 2004.

### 1/ Formation , Information , encouragement à l'expression

La formation de la population est à élargir en 2004 au delà de la seule Commission consultative des services publics locaux. Il est proposé que des représentants d'habitants soient associés dans un groupe de réflexion pour définir quelques actions et travailler sur le contenu de ces « formations ». Une étude menée par la Fonda pour le Grand Lyon a mis en évidence le fait que la participation de ceux qui ne s'expriment pas suppose une intervention

volontariste de la collectivité avec des moyens appropriés. Nous souhaitons que la réflexion sur ces moyens soit inscrite dans les perspectives 2004 et souhaitons aussi pouvoir y participer. Nous souhaitons également que le comité soit informé des programmes de formation, concernant la participation, offerts aux techniciens et aux élus.

### 2/ Prospective, stratégie et politiques d'agglomération

Nous tenons à souligner la mise en place de la Commission consultative des services publics locaux et le choix qui a été fait de l'ouvrir largement à un panel très diversifié d'associations. L'effort important qui a été réalisé et projeté pour 2004, en matière de formation de ses membres nous paraît aussi aller dans le bon sens.

Le Conseil de Développement du Grand Lyon est l'un des rares en France à être ouvert aux volontaires de la société civile, organisés (associations...) ou non (démarche individuelle), sur simple inscription. Nous regrettons toutefois que les groupes de travail ne se soient pas réunis entre les séances plénières de juillet 2003 et de janvier 2004. Il eut été souhaitable qu'ils puissent le faire même dans l'attente de la nomination d'un nouveau Président délégué. Nous regrettons que le Comité Consultatif d'Urbanisme et Déplacements, prévu par la Charte n'ait pas encore été mis en place. Les consultations en cours dans ces domaines sont ponctuelles (Plan Local d'Urbanisme, modes doux, parkings...) et ne se substituent pas à la nécessité d'une concertation permanente sur les grandes orientations de ces politiques publiques (déplacements doux, politique de stationnement, démolition/reconstruction...). Concernant, la composition des autres instances pérennes, nous notons que certains acteurs de terrains n'y sont pas toujours associés :

- aucune représentation des salariés, ni des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise, alors que Lyon est historiquement une référence française en cette matière.
- absence des associations d'usagers, de locataires et de propriétaires... dans la Conférence d'Agglomération de l'Habitat (CAH).

Nous prenons note avec satisfaction que l'ouverture de la CAH est inscrite au programme 2004. Nous souhaitons qu'une réflexion similaire soit menée sur le Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise.

### 3/ Projets d'aménagements et de développement

Concernant les projets pilotes, la plupart d'entre eux sont situés dans le cœur de l'agglomération, à Lyon ou à Villeurbanne. Nous souhaitons que les choix à venir soient plus diversifiés géographiquement. Concernant les autres projets, le rapport annuel indique de façon générale que d'autres concertations sont menées notamment sur les espaces publics, les quartiers de développement social urbain ou les zones d'aménagement concertées. Nous proposons que l'appui sur les projets d'intérêt majoritairement local soit plus développé à l'avenir.

### 4/ Services de proximité

La mise en place de la Commission consultative des services publics locaux est un premier élément d'amélioration de la concertation avec la population et les usagers.

Les engagements contenus dans la Charte de la Participation restent à mettre en œuvre, sur l'amélioration de l'écoute et des réponses aux demandes quotidiennes sur la qualité des services et sur la capacité à faire participer ceux qui ne s'expriment pas habituellement. Nous nous réjouissons de constater que cette réflexion fera partie des axes de travail du Conseil de Développement et de la Commission Consultative des services publics locaux pour 2004. Pour aller plus loin, nous proposons qu'un thème de proximité soit retenu dans les opérations pilotes de concertation en 2004 (propreté ou tri sélectif).

### 5/ Développement et diffusion de la culture de la participation

Nous prenons acte des actions engagées en 2003 afin de favoriser les échanges d'expérience et de faire connaître la Charte de la Participation. Nous proposons la mise en place d'un plan d'action à destination des communes et des organismes relevant directement ou indirectement du Grand Lyon (SYTRAL, SEM...) pour les informer, les sensibiliser et les inciter à appliquer les principes de la Charte et à utiliser l'article 21 (solliciter le Grand Lyon afin de bénéficier sur des projets dits « d'intérêt majoritairement local » d'un appui méthodologique et technique de la Communauté urbaine en matière de concertation).

### 6/ Suivi, évaluation

Pour alimenter les futures évaluations, nous devons organiser de façon simple et opérationnelle la remontée d'informations sur la concertation. Il appartiendra au Comité de Suivi de préciser les critères d'évaluation qui lui permettront de mieux analyser le rapport d'activité 2004 de la Charte de la Participation.

### 7/ Capitalisation

La capitalisation constitue la seule façon efficace de progresser en développant et en diffusant la connaissance, l'expérimentation, les résultats. Nous proposons qu'une réflexion sur les outils de partage des savoirs soit engagée pour la favoriser.

#### Les représentants du Conseil de Développement :

**Sylviane Cartaz  
Jean-Claude Barthez  
Bernard Cluzeau  
Pierre Robin**





RAPPORT ANNUEL  
2003

# CHARTRE DE LA PARTICIPATION

GRANDLYON  
communauté urbaine

Direction Prospective  
et Stratégie d'Agglomération  
Mission Concertation

20, rue du Lac, BP 3103  
69399 Lyon cedex 03  
tél : 04 78 63 45 13  
fax : 04 78 63 48 80  
[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)  
[www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com)

avril 2004